

La traite négrière transatlantique et l' esclavage

PREMIÈRE PARTIE : LA TRAITE NÉGRIÈRE.

Document 1. Chronologie de la traite

1454 (8 janvier) Le pape Nicolas V autorise Henri le Navigateur, roi du Portugal, à pratiquer la traite (commerce) sur le continent africain et à soumettre (y compris mettre en esclavage) tous les peuples non chrétiens.

1492 Christophe Colomb arrive aux Amériques.

1518 Charles Quint autorise la traite négrière et l'esclavage.

1626 Les premiers esclaves noirs arrivent dans la partie française de l'île de Saint-Christophe (aujourd'hui appelée Saint-Kitts) aux Antilles.

1635 Charles Quint autorise la traite négrière et l'esclavage.

1635 Colonisation de la Guadeloupe et de la Martinique. Culture de la canne à sucre.

1642 Louis XIII autorise la traite négrière aux colonies d'Amérique.

1649 Le commandant Étienne de Flacourt prend possession de l'île de la Réunion au nom du roi et la nomme île Bourbon.

1654 Bourbon (actuelle île de la Réunion) appartient à la Compagnie française des Indes orientales : l'article 12 des statuts de la compagnie interdit la traite négrière vers Bourbon.

1672 Première expédition négrière partant du port de Bordeaux.

1685 Edit du Roi touchant la police des îles de l'Amérique Française (ou code noir)

1688 Premières expéditions négrières partant des ports de Nantes et de Saint-Malo.

1715 Culture du café à Bourbon. L'île a besoin de main-d'œuvre. La traite devient le monopole de la Compagnie des Indes, qui fait un bénéfice substantiel sur chaque vente d'esclaves.

1716 Permission du roi de faire de la traite négrière accordée à Rouen, La Rochelle, Bordeaux et Nantes.

1769 La traite devient un commerce libre pour la Réunion.

1794 L'assemblée coloniale suspend la traite vers l'île Bourbon, rebaptisée île de la Réunion. L'interdiction n'est pas respectée.

1802 Napoléon Bonaparte rétablit la traite et l'esclavage conformément à la législation en vigueur avant 1789.

1815 Au congrès de Vienne, les principales puissances européennes (empire d'Autriche, Grande-Bretagne, France, Portugal, Russie, Suède) s'engagent à mettre fin à la traite négrière.

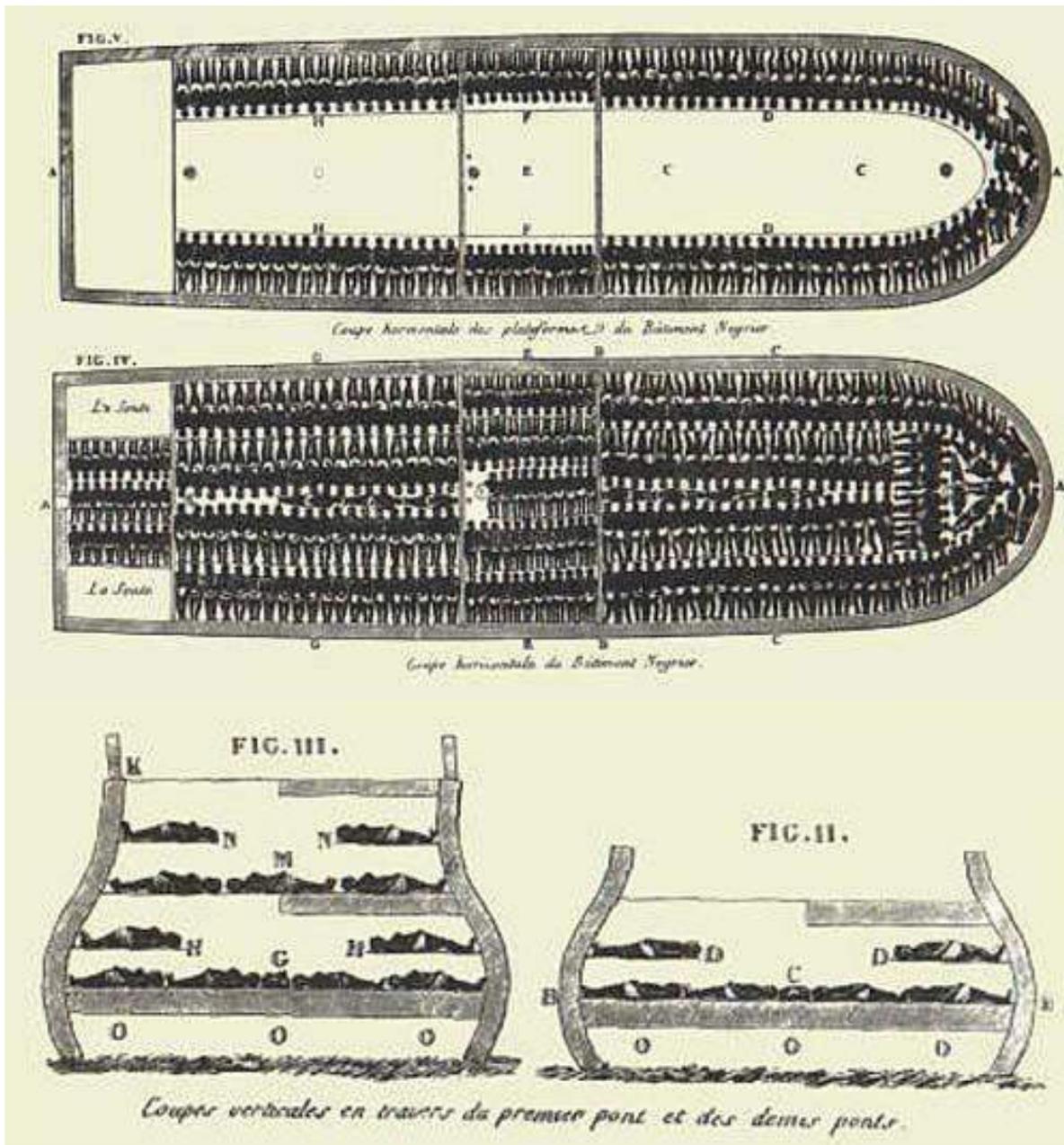
1817 Loi française abolissant la traite des Noirs. Elle sera renouvelée le 25 avril 1827 et le 22 février 1831.

Source : CANOPE : enseigner l'histoire de l'esclavage

Document 2. Justification de la traite négrière

"Les richesses de nos colonies sont aujourd'hui le principal objet de notre commerce et le commerce de Guinée en est tellement la base que, si les négociants français abandonnaient cette branche du commerce, nos colonies seraient nécessairement approvisionnées, par les étrangers, de Noirs, et, par une suite infaillible, de toutes les denrées de l'Europe qui s'y consomment, en sorte que, non seulement l'État serait privé de l'avantage des exportations, mais aussi des denrées des colonies nécessaires à sa propre consommation ; en un mot, l'abandon du commerce de Guinée entraînerait infailliblement la perte du commerce des colonies ; de là, le fait que nous n'avons point de branches de commerce aussi

précieux en l'État que le commerce de Guinée et qu'on ne saurait trop le protéger."



DESSIN et COUPES
du
NAVIRE NEGRIER
le BROOKES,
Construit pour le trafic des
NOIRS.

fait pour contenir 460 Nègres, mais en ayant souvent contenu jusqu'à 600

Publié par la Société de la Morale Chrétienne, Comite pour l'abolition de la traite des Esclaves

1822.

Source : Extrait d'un mémoire, rédigé au milieu du XVIIIe siècle à Nantes, cité dans l'article "Traite des Noirs" de l'Encyclopaedia Universalis, édition 1995.

Document 3. Gravure d'un navire négrier de Liverpool publié par des abolitionnistes en 1789

Source : <https://www.histoire-image.org/fr/etudes/plan-bateau-negrier-symbole-mouvement-abolitionniste>

Les plans de ce navire négrier « Le Brooks » ont été portés à l'attention du grand public en 1789 par Thomas Clarkson, l'un des fondateurs de la Société abolitionniste de Londres, pour le sensibiliser à l'horreur des conditions de transport : Il s'agit du plan exact d'un navire existant, le Brooks, construit à Liverpool en 1781. Ce dessin technique est dressé par le capitaine Parrey, chargé officiellement de mesurer les bateaux du port. Il effectue la traite entre la Côte de l'Or et les Antilles. Tous les bateaux négriers, quelle que soit leur nationalité, transportent les captifs selon les mêmes dispositions à travers l'Atlantique.

454 noirs sont représentés ici ; le nombre est conforme aux directives du Dolben's Act de 1788, qui réglemente en Angleterre le nombre maximum de captifs à embarquer, en fonction du tonnage du navire. Mais à l'époque, le Brooks est déjà connu pour avoir convoyé plus de 600 captifs par traversée. Les hommes sont parqués de la proue jusqu'au centre, les femmes, dans le dernier tiers, et les enfants enfin, à la poupe. Tous ont les mains attachées, de plus les hommes sont enfermés aux chevilles deux par deux. L'aération du navire se fait par des écoutilles munies de caillebotis, qui sont fermées par des panneaux plein en cas de mauvais temps ; en haute mer, la situation des captifs devient plus atroce encore. Plans et coupes rendent compte précisément de l'espace minimal individuel, sur les deux ponts et les deux entreponts. Entre deux planches, la hauteur de 83 cm permettait à un homme petit de s'asseoir et à un grand de se tenir sur les coudes. Mais la largeur allouée à chacun, entre 40 et 43 cm, obligeait la plupart à se tenir sur le côté, plutôt que sur le dos comme le montrent les plans 4 et 5.

Liverpool édifie sa puissance commerciale sur la traite négrière ; il arme 130 navires négriers par an, une activité de traite bien supérieure à celle de Nantes, principal port négrier français, qui y expédie 46 navires en 1789 (<https://www.histoire-image.org/fr/etudes/plan-bateau-negrier-symbole-mouvement-abolitionniste>)

Document 4. Les nègres à fond de cale ou L'entassement des esclaves dans l'entrepont d'un navire négrier dans des conditions inhumaines.

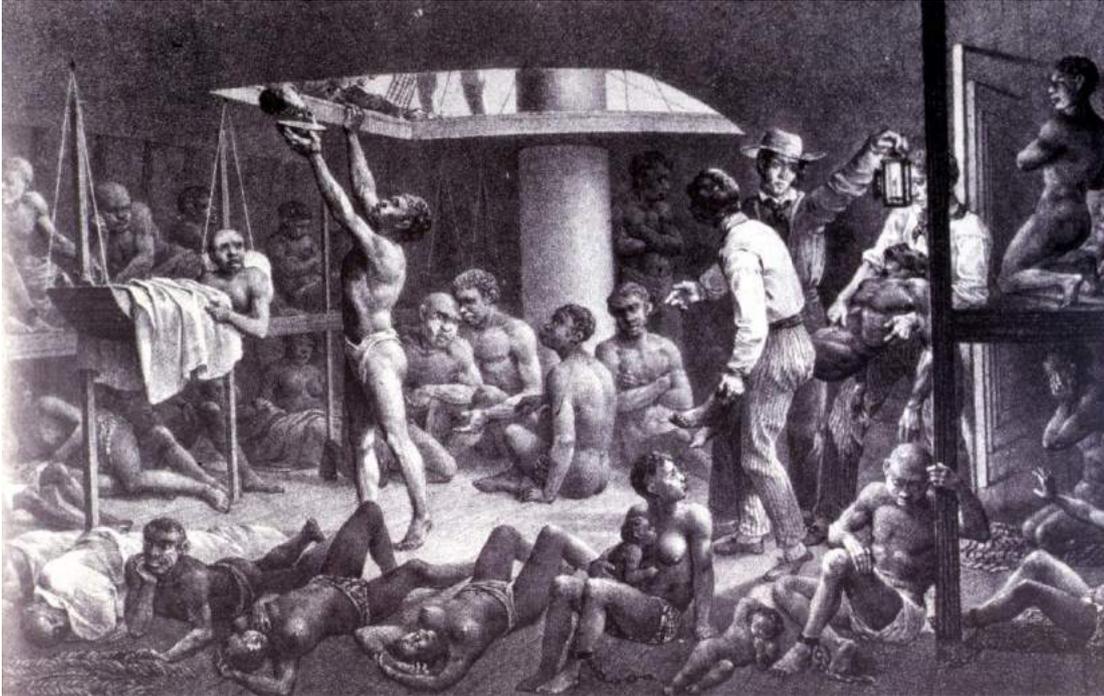


Planche lithographiée, dans Johann Moritz Rugendas, *Voyage pittoresque dans le Brésil*, Paris, 1835, Musée des Beaux arts de Chartres

Document 5. Les conditions de traversée de l'Atlantique

« Les hommes sont mis aux fers pendant la nuit, dans l'impossibilité de satisfaire leurs besoins d'où une atmosphère de puanteur effroyable. Les écoutilles sont tout de même à ciel ouvert qui fait entrer l'eau quand il y a une tempête.

Pendant le jour on fait sortir les esclaves, on les nettoie, on les nourrit à peu près, on les oblige le soir à danser. Puis on les réenchaine dans leurs entreponts. Les pertes en voyage sont d'au moins un cinquième. Mais il arrive que le voyage dure plus longtemps, qu'il y ait pas de vent, que les vivres deviennent mauvais, et que l'eau croupie. Il y a alors une mortalité terrible et quand survient une épidémie à bord, la moitié de la cargaison et plus peut y passer. »

H. Deschamps, *L'Afrique tropicale aux XVIIème et XVIIIème siècles, centre de documentation universitaire, 1964, Paris*

Document 7. carte des routes de la traite négrière et de l'esclavage

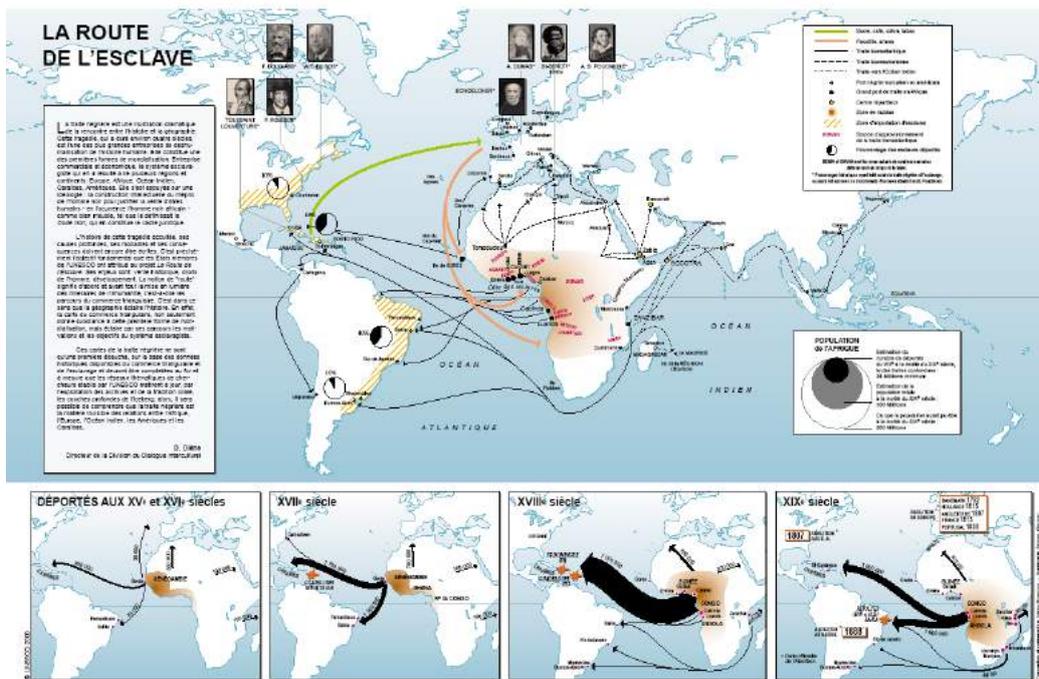
Source : <http://www.unesco.org/culture/pdf/slave/the-slave-route-the-road-travelled-1994-2014-fr.pdf>

Document 6 : Le voyage d'un navire négrier Nantais : « Le Maréchal de Luxembourg » »

« Le 21 juin 1769 a comparu J. E. Tanquerel, capitaine du navire Le Maréchal de Luxembourg, du port de Nantes, de 25 tonneaux, armé de 12 canons et équipé de 60 hommes par Deseigne, Drouin et Dulac, négociants à Nantes, bourgeois et armateurs*. Il a déclaré être parti le 1er février 1768 pour aller à la Côte de l'Or(2) où il serait arrivé le 28 mars. Il y aurait traité 691 Noirs de tous sexes et âges. Il serait reparti le 30 octobre pour Saint-Domingue(3) où il serait arrivé le 20 février 1769. Il aurait fait la vente de ses Noirs, à l'exception de 50 qui sont morts tous pendant la traversée. La vente finie, il aurait chargé 270 tonneaux de sucre brut, 67 tonneaux et 125 sacs de café, 132 ballots de coton, 12 tonneaux d'indigo. Son chargement fini, il serait parti le 15 mai dernier pour venir à Nantes et serait arrivé le 19 de ce mois. »

D'après le Registre d'entrée de long cours de l'Amirauté de Nantes, 1769

*Armateurs : Personne qui finance l'armement d'un navire (chargement et voyage)



Ces cartes mettent en perspective la traite négrière dans l'espace et le temps.

Document 8. Le nombre de déportés africains en Martinique lors de la traite transatlantique

Périodes	Traite transatlantique	Vers la Martinique
1500 – 1814	8 260 557	186 303
Période clandestine	2 143 833	30 608
1500-1848	10 404 390	216 911

Source : BNPM : Banque numérique du patrimoine martiniquais d'après Slavevoyages.org

Document 9 : le mémorial du CAP 110 : témoignage de la traite illégale



Source : photographie prise par Philippe BELLO

Présentation :

Le mémorial Cap 110 de Laurent Valère, situé Anse Caffard, en Martinique, fut édifié en 1998, sur le territoire et à l'initiative de la ville du Diamant, à l'occasion du 150e anniversaire de l'abolition de l'esclavage. Le concepteur, Laurent Valère, est un artiste plasticien martiniquais né en 1959.

Le site a été choisi en hommage aux victimes du dernier naufrage de navire négrier de l'histoire de la Martinique, aux abords de l'Anse Caffard, du nom du colon Jean Caffard. Un navire transportant des esclaves s'échoua en pleine tempête sur les rochers de la côte, la nuit du 8 avril 1830, alors que la traite avait été déclarée illégale en 1815. Le bateau fut entièrement détruit, son nom et sa nationalité jamais établis. Sur près de 300 individus, il y eut 86 rescapés ; 46 cadavres furent repêchés, dont les corps furent inhumés au cimetière.

Description :

L'œuvre déposée à même le sol forme un ensemble de quinze bustes de personnages affligés, présentés de manière serrée, en triangle. Construites en béton armé et blanchies

au sable de Trinité-et-Tobago, chacune des statues pèse quatre tonnes pour une hauteur de 2,5 mètres. La couleur blanche est la couleur traditionnelle des sépultures de la Caraïbe. Elles sont orientées au cap 110 (est-sud-est), en direction de l'Afrique et du golfe de Guinée, d'où leur nom. Toutes présentent un même visage penché dans le même sens, accablé, les yeux baissés vers la terre et la mer, les bras le long du corps jusqu'au sol. Leurs têtes sont légèrement inclinées.

Interprétation :

Les statues figurent la foule des victimes anonymes de la traite. Elles expriment la fatigue, la tristesse et l'abattement. La taille des bustes et leur nombre important soulignent l'importance et la durée de la traite. Elles sont disposées en triangle pour symboliser le commerce triangulaire. Cette œuvre se veut aussi un signe fort pour l'avenir. Les statues forment un groupe tout comme notre société doit rester unie et solidaire

DEUXIÈME PARTIE : L' ESCLAVAGE ET LA SOCIÉTÉ D' HABITATION EN MARTINIQUE

Document 1. Une femme mulâtre de la Martinique accompagnée de son esclave



Gravure coloriée d' après Jacques GRASSET DE SAINT-SAUVEUR (1757-1810), 1805, conservé au musée d' Aquitaine à Bordeaux

Cette gravure montre la complexité de la société créole de Martinique. En effet, une mulâtre (libre de couleur), de peau claire possède une esclave à la peau plus sombre et lui ordonne de nettoyer son jardin. La hiérarchie sociale se fonde sur un classement lié à la couleur de peau, hiérarchie construite par le colon, intégrée et reproduite par la société créole.

Document 2. La société esclavagiste en Martinique

Année	Esclaves	Libres de couleur	Blanc	Total
1660	2 686	–	2 849	–
1685	10 343	–	–	–
1709	22 384	–	8 396	–
1742	65 490	–	16 071	–
1788	73 416	4 851	10 603	–
1804	79 754	–	9 826	–
1842	76 000	31 500	10 000	–
1848	66439 (chiffre de l'indemnité) 72859 (chiffre du recensement)	38 729	9 490	Minimum : 114658 Maximum : 121078

Source : <http://esclavage-martinique.patrimoines-martinique.org/société-esclavagiste-ordre-social-discrimination.html>

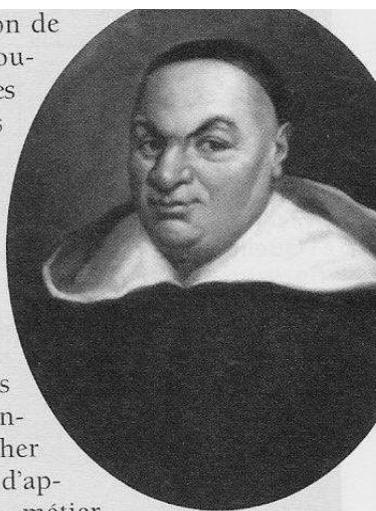
Ce tableau montre la composition sociale de la Martinique entre le début de la colonisation française et l'abolition de l'esclavage.

Document 3. Le travail et les catégories d' esclaves

Document 3A : texte de R-P LABAT, « Nouveaux voyage aux Isles de l' Amérique, 1742

Document 3B : article de l' Histoire N° 280 : le travail dans les plantations

[...] Il est bon de distinguer toujours les Nègres ouvriers des autres, soit en leur donnant plus de viande, soit en leur faisant quelque gratification. Rien ne les anime davantage à chercher l'occasion d'apprendre un métier.



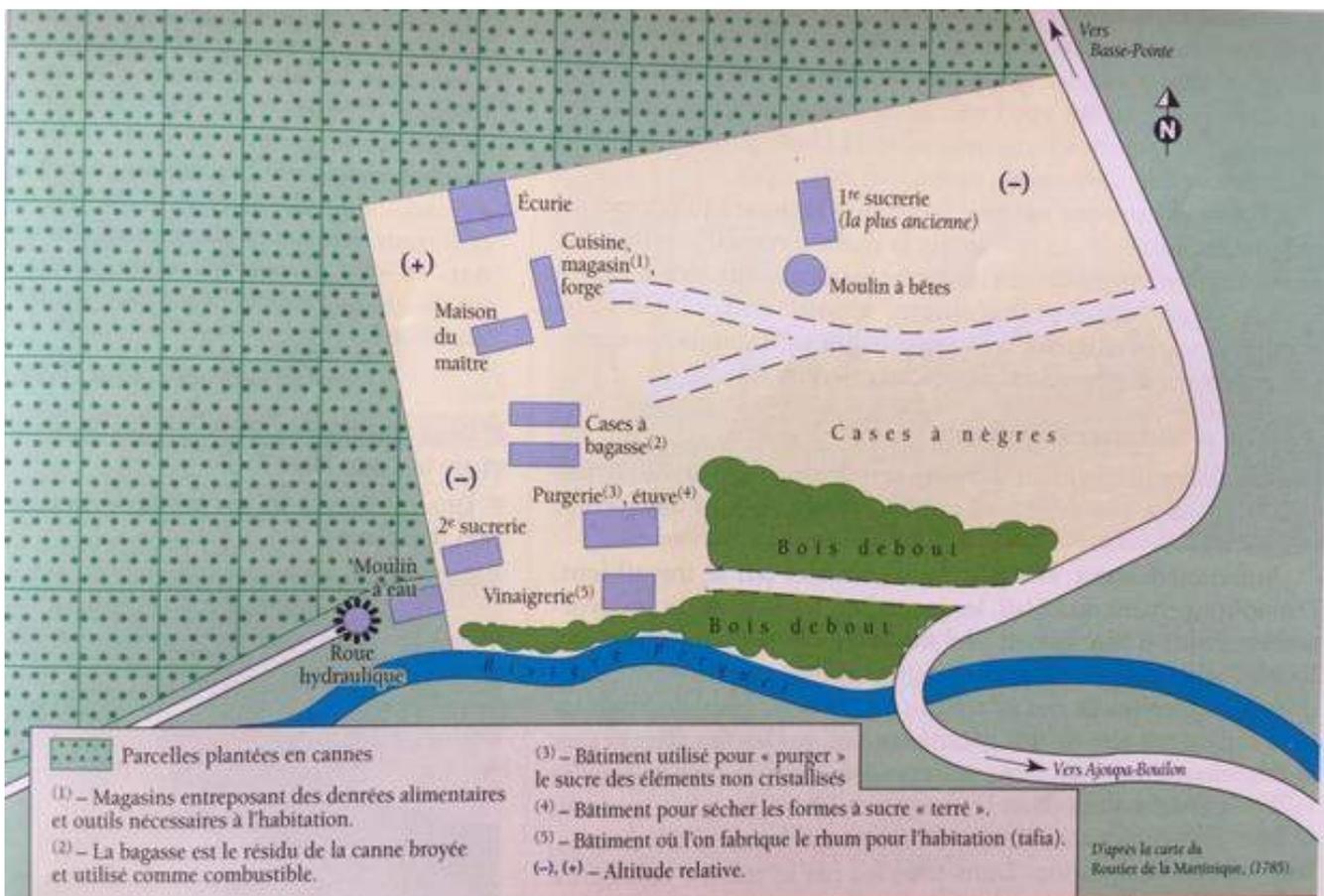
[...] Les profits que font les ouvriers les attachent à leurs maîtres et leur donnent les moyens d'entretenir leurs familles avec quelque sorte d'éclat, et le plaisir d'être au-dessus des autres contente extrêmement la vanité dont ils sont très bien pourvus. J'en ai vu qui étaient si fiers d'être maçon qu'ils affectaient d'aller à l'église avec leur règle et leur tablier [...]. [Une des tâches du commandeur est] de donner avis au maître de tout ce qui se passe, recevoir et bien entendre ses ordres et les faire exécuter à la lettre [...].

R.-P. LABAT, *Nouveau voyage aux isles de l'Amérique*, 1742.

La majeure partie des esclaves sont destinées au travail dans les plantations. Ils sont répartis en plusieurs ateliers selon leur état physique. Le premier groupe est chargé des travaux les plus durs. S'y côtoient tous les esclaves, hommes et femmes, assez robustes pour pouvoir retourner la terre et réaliser la coupe des cannes. Les moins forts, les nouveaux en cours d'acclimation, les femmes enceintes, les nourrices, composent le deuxième atelier. Ce groupe est affecté aux tâches de sarclage à la houe et d'entretien des plants, aux ramassages variés et multiples des cannes, aux soins pour les bestiaux, au nettoyage des chemins. On travaille du lever au coucher du soleil, de douze à quatorze heures par jour en moyenne, avec une pause vers midi, pour le déjeuner, généralement pris dans les cases. Les esclaves sont conduits par le commandeur. Il y a les « esclaves de case », ou esclaves domestiques. Ils occupent le haut de la hiérarchie dans le monde servile. Leur proportion est variable d'une plantation à l'autre. Mais, même dans les plus petites exploitations, on trouve au moins un cuisinier, un valet, une ou deux servantes. Ces emplois domestiques sont très convoités : on y est mieux nourri (avec les restes de la table du maître) : mieux habillé et mieux traité, car placé » directement sous l'autorité du maître.

Source : « La grande déportation vers l'Amérique »
Philippe Audrère in l' Histoire N° 280, octobre 2003

Document 4. Plan de l'habitation Moulin – l'Etang à Basse Pointe, en Martinique (1785) : L'habitation, base de l'économie sucrière au XVIIIème siècle, reflet de la société coloniale



Source : plan extrait du manuel lycée, CRDP Antilles Guyane, édition Hatier, 2001

Ce document permet de caractériser ce qu'est une habitation, à savoir un grand domaine foncier appartenant à un maître, composé d'espaces agricoles, d'espaces manufacturiers et d'espaces de vie. C'est une exploitation agricole de grande taille qui produit pour la vente sur des marchés extérieurs, une ou deux spéculations en quantité importante grâce au travail d'une main d'œuvre non qualifiée très abondante soumise à un encadrement numériquement faible mais très qualifié. Dans cette communauté humaine fortement stratifiée s'exerce un pouvoir de contrôle sur tous les aspects de la vie des travailleurs et de leur famille. L'Habitation s'impose comme le symbole et le cœur de l'économie et de la société esclavagiste (Christian Schnakenbourg).

En 1783, on recense 269 habitations-sucrieries en Martinique sur un total de 1562 habitations manufacturières. En 1788, 367 sont dénombrées en Guadeloupe sur un total de

1833. Contrairement aux autres habitations, l'habitation sucrerie se caractérise par une grande concentration d'esclaves, quatre fois plus que dans les autres (120 esclaves en moyenne). (Danielle Bégot)

Document 5. La vie sociale et familiale des esclaves

Gravure coloriée d'après Jacques GRASSET DE SAINT-SAUVEUR (1757-1810), 1805, conservé au musée d'Aquitaine à Bordeaux

Nègres et Nègresses de la Martinique dansant la Chica.

Ce document témoigne de la vie sociale des esclaves autour d'une danse traditionnelle : la chica, importée d'Afrique, utilisée notamment par les congos.

Les fêtes et danses constituent des occasions de sociabilité pratiquée sur leur temps libre. A ces occasions, la musique et la danse se transmettent entre les générations, perdant la plus grande partie de leurs attributs sacrés d'origine africaine, mais constituant un héritage culturel aujourd'hui valorisé.

Source: <http://esclavage-martinique.patrimoines-martinique.org/quotidien-esclaves.html>



De la Martinique. On mande du Fort Royal de S. Pierre, qu'il y avoit déjà quelques jours qu'on
« Nous favons que le Roi nous a rendu libres ;
& si l'on résiste à nous rendre notre liberté, nous
mettrons toute la Colonie à feu & à sang, & il
n'y aura d'épargné que le Gouvernement & les
Maisons Religieuses. Signés nous tous, NÈGRES ».

Document 6. La révolte de Saint pierre en 1790.

Source : Journal de France (1790), Arch. Dép Martinique 1J145
<http://esclavage-martinique.patrimoines-martinique.org/résister-à-la-condition-d'esclave.html>